

PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 07 janvier 2025

Date de convocation : 03 janvier 2025

Date d'affichage : 03 janvier 2025

Nombre de conseillers

Elus : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Étaient présents : M. Marchand, M. Jouanny, Mme Blanchet, Mme Brebion, M. Lehoux, Mme Roux, M. Laloue, M. Dutertre, M. Suire, M. Lefranc, M. Toreau.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Fratter, donne pouvoir à Mme Blanchet
Mme Pasquet
Mme Duluard

Secrétaire de séance : Mme Blanchet

PV de la réunion de travail du 03 décembre 2024 : Pas de remarques

ORDRE DU JOUR :

- Dossier commerces : DETR 2025 + département
- Effectif personnel communal 2025
- Bibliothèque – désherbage, règlement bibliothèque
- Numérotation rue des Iris
- Dissolution budget commerces
- Dossier Leguennec
- Mayotte

DETR/DSIL
Dossier : Rénovation du commerce

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 et Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'année 2025, le projet de **rénovation du commerce** est susceptible d'être éligible.

Origine financement	Montant € HT
DETR : 50 %	86 275
Maître d'ouvrage	86 275
TOTAL	172 550

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 12

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le concours de l'Etat

- Autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR /DSIL 2025
- Atteste de l'inscription du projet au Budget de l'année en cours
- Atteste de l'Inscription des dépenses en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Reçue en préfecture le : 13.01.2025 DE1_0125_DETR

TABLEAU DES EFFECTIFS 2025

M.le Maire présente le tableau des effectifs 2025

POSTES	DECISION	Temps complet Temps non complet	Temps hebdomadaire
ADMINISTRATIF			
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	18.11.2010	TC	35 h
Adjoint administratif	11.05.2021	TNC	28 h
TECHNIQUE			
Adjoint technique	08.09.2020	TNC	8h
Adjoint technique principal 2 nd classe	09.02.2021	TC	35h
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	20.07.2021	TNC	31h

EMPLOI Adjoint technique	05.07.2022	TC	35 h
EMPLOI Adjoint technique	05.07.2022	TNC	15,83
EMPLOI Adjoint technique	06.06.2023	TC	35h
CULTUREL			
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	21.03.2019	TNC	16h
EMPLOI Adjoint du patrimoine	05.07.2022	TNC	16 h
SOCIAL			
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	13.02.2018	TC	35 h
EMPLOI ATSEM	04.01.2022	TC	35h
EMPLOI ATSEM	05.09.2023	TNC	27,42 h

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre :0 Pour : 12

Le conseil municipal, à l'unanimité valide le tableau des effectifs 2025

Reçue en Préfecture le : 13.01.25	DE2_0125_EFFECT
-----------------------------------	-----------------

BIBLIOTHEQUE
DESHERBAGE 2024

Conformément à la délibération du 07 décembre 2021 définissant une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale.

A la suite du travail de "désherbage", les listes des documents concernés, représentant 171 documents cédés mis au pilon, sont jointes en annexes.

- Section jeunesse : 12 albums, 1 livre-CD, 21 romans enfants, 24 documentaires jeunesse, 19 périodiques ;
- Adultes : 87 romans adultes dont 28 policiers, 7 documentaires

Je vous demande de bien vouloir approuver :

- la mise au pilon des ouvrages détériorés
- la cession de 143 des ouvrages désherbés à l'entreprise solidaire Ammareal (partenariat établi fin octobre 2023), afin que ceux encore en état soient vendus (une commission de 10% sera reversée à la commune et 5% supplémentaires reversés à une association partenaire), les invendus étant donnés à des associations caritatives ou recyclés.
- La cession de 28 livres et périodiques, mis de côté pour l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre :0 Pour : 12

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour l'élimination des 171 ouvrages et autorise Mme Blanchet, comme prévu dans la délibération du 17 novembre 2011 à signer le procès-verbal d'élimination.

Reçue en Préfecture le : 13.01.25 DE3_0125_DESHER

BIBLIOTHEQUE
REGLEMENT INTERIEUR

M. Le Maire présente la proposition de règlement de la bibliothèque,
Il encadre les conditions d'accès à la bibliothèque, de consultation, de communication des ressources documentaires, d'inscription et de prêt des documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 12

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour le règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Trangé.

Reçue en Préfecture le : 13.01.25 DE4_0125_REGLEM

MODIFICATION DE LA NUMEROTATION
Rue des Iris – Route du Roux

Monsieur le maire présente le plan du lotissement du Roux (rue des Iris) et le plan de la route du Roux

Le Conseil Municipal propose d'attribuer les n° de rue suivants :

- Rue des Iris : n°4 et n°6
- Route du Roux : n°2 Ter et n°4 Bis

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 12

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour la modification de la numérotation rue des Iris et route du Roux.

Reçue en Préfecture le : 13.01.25 DE5_0125_NUMERO

DISSOLUTION
Budget annexe COMMERCES

Il a été convenu de procéder à la dissolution du budget annexe COMMERCES avec effet au 31 décembre 2024 et d'intégrer l'activité de ce budget dans le budget principal de la commune à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette dissolution et ce transfert à compter du 1^{er} janvier 2025 ont pour conséquence :

- La suppression du budget annexe « commerce »

- La reprise de l'actif, du passif, des contrats et des résultats dans les comptes du budget principal de la commune au terme des opérations de liquidation.

Les comptes 2025 du budget annexe commerces seront donc arrêtés au 1^{er} janvier 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur la suppression du budget annexe « commerce » et son intégration dans le budget principal de la commune avec effet au 31 décembre 2024.
- D'accepter que l'actif, le passif, les contrats et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la commune au terme des opérations de liquidation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 12

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la dissolution du budget commerces

Reçue en Préfecture le : 13.01.25	DE6_0125 DISSOL
-----------------------------------	-----------------

DISPOSITIF SOLIDARITE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile et la Croix rouge, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Trangé tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Trangé contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 700€, correspondant à 1€ par habitant (1681 habitants arrondi à 1700)
- À la Protection civile et à La Croix rouge pour 850 € chacun.

Indiquer l'adresse du siège social :

- **La Croix Rouge Française**

Don des entreprises

98 rue Didot

75694 PARIS CEDEX 14

- **FNPC**

Tour Essor

14 rue Scandicci

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 12

Le conseil municipal, à l'unanimité valide le versement de la subvention à La Croix Rouge et à La Protection Civile d'un montant de 850 € chacun.

Reçue en Préfecture le : 13.01.25 DE7_0125_MAYOTT
--

AFFAIRES DIVERSES

- 1) **Devis Le Buisson** : M. Marchand présente le devis pour l'année 2025, d'un montant de 31 552.06 €, le Conseil Municipal valide le devis.
- 2) **Chantier argent de poche vacances d'hiver** : Possibilité d'accueillir deux jeunes sur les vacances de février, du 10 au 14 ou du 17 au 21 :
Bancs de la commune à vernir, cabane école à repeindre, peinture WC salle polyvalente.
Voir avec le service technique ce qui serait le plus adapté, en fonction de la météo.
- 3) **Défiibrillateur / Extincteur** : A ce jour le contrôle des extincteurs était fait par la société TECC, qui a été racheté, réception d'un devis de l'entreprise successeur (EUROFEU) et d'une deuxième entreprise (SD protection incendie).
Les défibrillateurs étaient également entretenus par la société TECC, devis pour la maintenance (EUROFEU et SD protection incendie), en attente d'un devis pour le remplacement des batteries ou changement de matériel.
A revoir.
- 4) **Terrain de foot** : L'appel d'offre est toujours en cours, fin de la publication le 21 janvier.
Les entreprises ayant déposé leur candidature pour le vestiaire ont validé le maintient de leurs offres au-delà des 180 jours réglementaires.
- 5) **Signalétique** : Les panneaux de signalisation sont en place.
Il reste à réfléchir sur le renouvellement des panneaux de rues, Le Mans Métropole ne travaille pas sur ce dossier, c'est à la charge de la commune. La Métropole va nous transmettre un contact pour l'achat des panneaux.
- 6) **Recours Tribunal administratif** : Les deux dossiers en cours (Canardier et Plateforme logistique) sont au tribunal administratif,
Le jugement du dossier préfecture/collectif sera programmé au 1^{er} trimestre 2025.
- 7) **Maison d'assistante maternelle** : Chantier en cours, la pose de la couverture est sur le point d'être terminée. La CAF a validé la subvention. Il faudra prendre la décision du montant du loyer lors d'un prochain conseil.
- 8) **Cimetière** : En attente de l'entreprise Paysage Concept pour un visuel.

- 9) **Pot bénévoles bibliothèque :** Un pot est organisé le vendredi 10 janvier afin de remercier les bénévoles de la bibliothèque pour leur implication au sein de celle-ci.
- 10) **Colis de Noël :** Tous les colis ont été distribués, ceux qui n'ont pas pu être remis en cas d'absence sont disponibles en mairie. Mme Brebion rappelle que les invitations au repas des seniors ne doivent pas être faites en même temps que les colis.
- 11) **Dossier LEGUENNEC :** Monsieur Le Maire présente les plans de la parcelle AC 135 appartenant à la commune, une partie de cette parcelle (environ 177m²) pourrait être vendue à M. LEGUENNEC afin d'aligner son terrain. Une délibération sera prise lorsqu'il aura désigné un notaire et qu'il aura réalisé un bornage. Aucun frais lié à cette opération sera à la charge de la commune. Le Conseil approuve cette vente de terrain.

La séance est levée à 22h10

Le Maire, Jacky MARCHAND

La secrétaire : Mme Blanchet

Les membres du Conseil Municipal

M. JOUANNY	Mme BLANCHET Secrétaire de séance	M. LEFRANC	Mme BREBION
M. TOREAU	Mme PASQUET Absente excusée	M. DUTERTRE	Mme DULUARD Absente excusée
M. SUIRE	Mme ROUX	M. LEHOUX	Mme FRATTER Absente excusée, pouvoir donné à Mme Blanchet
M. LALOUE			